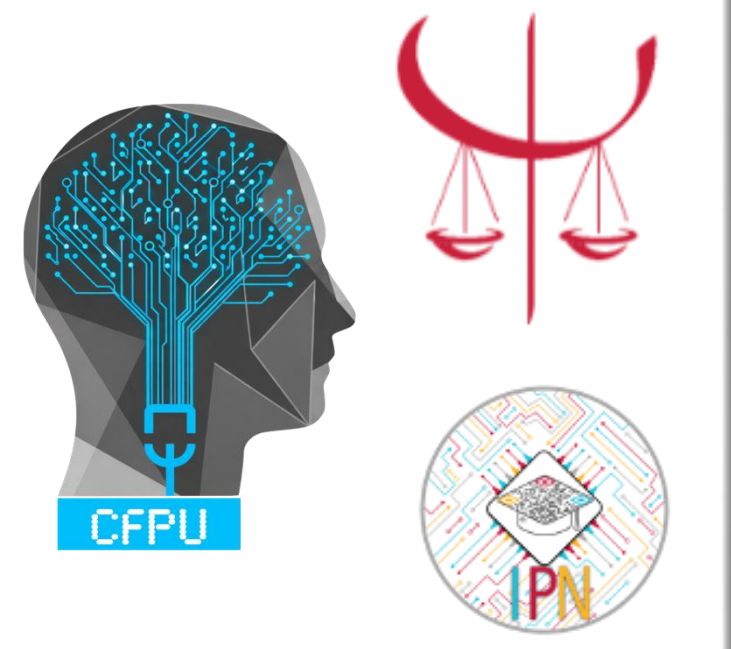


# Comportements sexuels inadéquats en ligne : prévalence et impacts auprès d'étudiants de l'enseignement supérieur en Belgique



## Contexte

Audrey VICENZUTTO



Service de Psychopathologie Légale

Cette recherche, qui a la particularité de rassembler deux enseignants-chercheurs aux profils contrastés mais **complémentaires**, s'inscrit dans une **problématique issue du terrain** : observation de comportements numériques et sexuels inadéquats (revenge porn, cyberflashing, espionnage sexuel via la caméra, etc.) chez les étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en Belgique francophone.

Karim BOUMAZGUIDA



Service d'Ingénierie Pédagogique et Numérique éducatif / Cellule facultaire de pédagogie universitaire

Elle vise à **répondre à un besoin réel** en matière de **sensibilisation, prévention, accompagnement** des étudiants victimes de ces comportements.

Une étude au croisement de la psychologie et des sciences de l'éducation

## Revue de la littérature

Les évolutions technologiques (Internet, réseaux sociaux) ont élargi les modalités de perpétration de la violence sexuelle, et l'usage des technologies pour faciliter la violence et le harcèlement sexuel est en croissance (Henry & Powell, 2015).

La compréhension de ce phénomène constitue un enjeu majeur, dans un contexte où la technologie est devenue un canal central de communication sociale (Ruvalcaba & Eaton, 2020).

### Terminologie et formes principales

**Cyberharcèlement sexuel** : « toute forme de harcèlement, d'intimidation ou de brimade qui se produit à l'aide de technologies électroniques » (Kowalski et al., 2014).

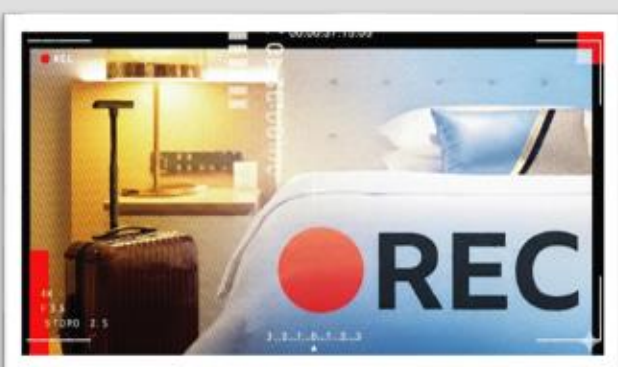
Les comportements suivants sont fréquemment décrits :



**cyberflashing** : envoi non sollicité d'images sexuellement explicites (ex. Bluetooth, AirDrop).



**deepfake** : création/modification d'images ou vidéos via IA, pouvant mener à du contenu pornographique non consensuel (Attwood, 2005 ; Delfino, 2019).



**sexual spycamming** : enregistrement ou diffusion non consensuelle d'images/vidéos sexuelles, souvent via des caméras dissimulées.

Ces comportements sont regroupés sous le terme « **atteintes sexuelles sur base d'image** » (Paradiso et al., 2023).

Ils renvoient à la **capture et/ou la diffusion non consensuelle** d'images à caractère sexuel (Jane, 2020 ; Paradiso et al., 2023) et aux situations où une personne est **filmée ou photographiée à son insu** dans un contexte intime (McGlynn & Rackley, 2017).

L'acte déterminant repose sur la **création et/ou la diffusion** (même si la création initiale a été consentie) d'images de nudité ou à caractère sexuel **sans le consentement** de la personne concernée (Henry & Powell, 2015).

### Cadre législatif

Le nouveau Code pénal sexuel belge encadre la **diffusion non consentie de contenus à caractère sexuel**.

Selon l'**article 417/9** (Moniteur belge, 2024), il s'agit de montrer, rendre accessible ou diffuser un contenu visuel ou audio représentant une personne dénudée ou engagée dans une activité sexuelle explicite **sans son accord ou à son insu**, y compris si la réalisation initiale était consentie. Ces faits constituent un **délit**, puni d'une peine d'emprisonnement (**6 mois à 5 ans**), avec des **circonstances aggravantes** (intention malveillante, but lucratif).

## Méthodologie

Avis favorable du Comité d'éthique de la Faculté.

### Procédure



Enquête anonyme en ligne (Microsoft Forms), diffusée via les réseaux sociaux du 14/02 au 23/05/2024.

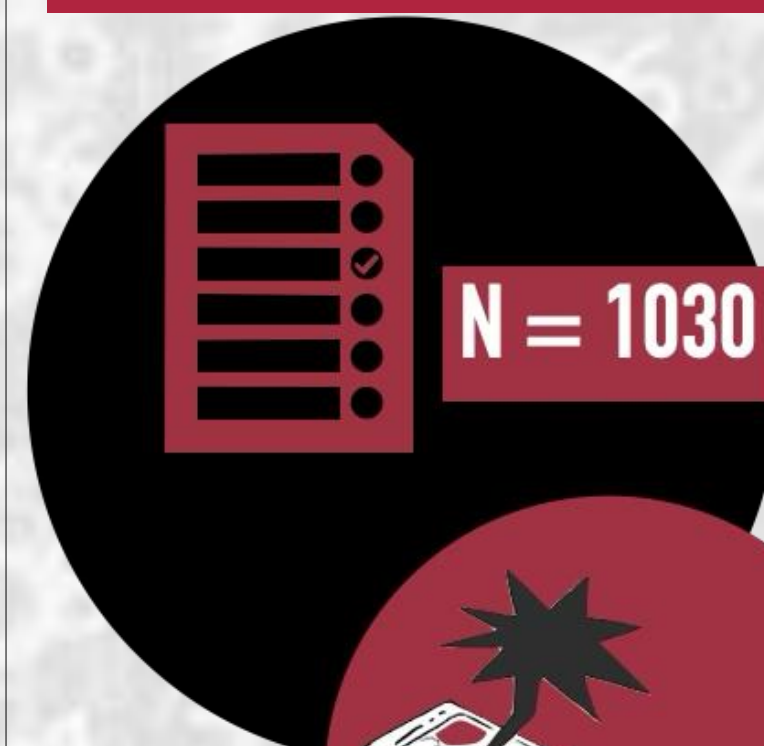


Durée moyenne de complétion : ~20 minutes.

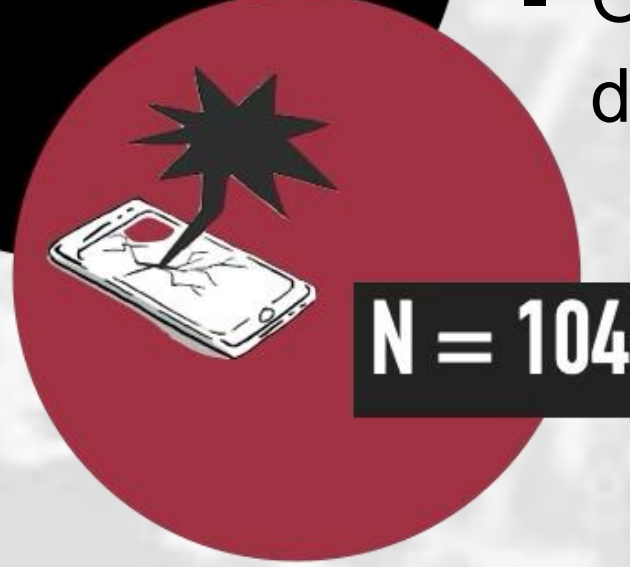
### Structure du questionnaire

1. Lettre d'information et formulaire de consentement éclairé
2. Données socio-démographiques
3. *Internet Addiction Test* (Khazaal et al., 2008)
4. *Sexual Image-Based Abuse Myth Acceptance - SIAMA* - (Powell et al., 2019)
5. *Technology-Facilitated Sexual Violence Victimization Scale* (Powell & Henry, 2016)
6. *General Health Questionnaire 28 - GHQ-28* (Goldberg, 1978)
7. *Posttraumatic Stress Disorder Checklist for DSM-5 - PCL-5* (Weathers et al., 2013)
8. Ressources d'aide pour les victimes

## Premiers résultats



- Âge : de 18 à 48 ans ( $M = 21,35$  ans)
- Sexe : 758 femmes, 266 hommes et 6 ne se sont pas prononcés
- Identité de genre : plus de 95 % de cisgenres (69,71 % de femmes et 25,63 % d'hommes)
- Orientation sexuelle : plus de 70 % d'hétérosexuels et 12,82 % de bisexuels



### TFSV-V

Taux de victimisation : 10,1 %  
Les formes les plus rapportées : *cyberflashing*, cyberharcèlement sexuel et sexiste

Abus majoritairement commis au domicile de la victime ; 5 plaintes déposées, dont 2 ayant donné lieu à des poursuites judiciaires.

- Différence selon le sexe ( $\chi^2 = 14.18$  ;  $df = 2$  ;  $p < .05$ )
- Différence selon l'identité de genre ( $\chi^2 = 17.49$  ;  $df = 2$  ;  $p < .05$ )
- Différence selon l'orientation sexuelle ( $\chi^2 = 35.87$  ;  $df = 2$  ;  $p < .05$ )

### SIAMA

	Minimize	Blame
Victimisation	M	M
Non-victimes	15.32	13.08
Victimes	14.9	10.76
Echantillon global	15.27	12.84

- *Minimize* : pas de différence de score selon la victimisation ( $U = 50\ 014.5$  ;  $p > .05$ )
- *Blame* : différence de score selon la victimisation ( $U = 58\ 625.5$  ;  $p < .05$ )

### GHQ-28

- $M = 38.38$  (score seuil = 23)
- La moyenne la plus élevée est celle de l'anxiété et l'insomnie ( $M = 11.06$ )
- La majorité des victimes sont en détresse psychologique
- Symptômes somatiques, de dysfonctionnement social, de dépression, d'anxiété et d'insomnie

### PCL-5

- $M = 27.38$  (score seuil = 33)
- La majorité des victimes ne présentent pas de trouble du stress post-traumatique
- Les quatre critères diagnostiques sont validés par plus de la moitié des victimes

Violences sexuelles facilitées par la technologie	10,10 %
Cyberflashing	7,67 %
Cyberharcèlement sexuel	7,48 %
Cyberharcèlement sexiste	4,66 %
Abus sexuels liés à l'image	2,04 %
Revenge Porn	1,17 %
Agressions sexuelles facilitées par la technologie	1,07 %
Voyeurisme	0,49 %

To be continued...